

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 1^{er} OCTOBRE 2026
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2026-06-35 – URBANISME (2.1) –MODIFICATION N°5 DU PLUiH –
MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

DATE DE CONVOCATION : 24 SEPTEMBRE 2026

DATE DE PUBLICATION : 05 OCTOBRE 2026

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, RAIWISQUE Thierry, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, OUDOT Jean-Marc (ayant la procuration de C. VANVERTE), BONNIN Pierre, VERBE David, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, THIEBAUT Eric, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, HURPEAU Samar (à compter de la 2026.06.21 - ayant la suppléance de W. PIERRON), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, MOUTON Benoît, ANSTETT Guy, GRAVIER Hélène (ayant la procuration de F. BELLINASO), TOUVENOT Fabien (ayant la procuration de F. GEILLER), MAURY Christophe, CHATIGNON Frédéric, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de M. ROSSO), THERMINOT Christine (ayant la procuration de JF. CARON), ROYER Pascale, WINWA Grégory, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, ROCHAS Lionel, MATHIEU Jacques, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de T. MANSUY), MARTIN Vincent, DOYETTE Laurent, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, DURAND Alexan (ayant la suppléance de T. CHENOT), BOMBARDIER Patrick (ayant la suppléance de E. NIGON), HARMAND Alde, PORTAL Danielle, HEYOB Olivier (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), VERGEOT Matthieu, BOUCHON Christelle, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de Ch. DICANDIA), DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, CHANTREL Nancy, KUCUKKIRMIZI Volkan, EZAROIL Fatima, SIMONIN Hervé, CHAKROUNE Nora, BRETENOUX Patrick, KOEHLE-DIVO Vanessa, LAPRAY Olivier, BERNARD Sylvie, MOREAU Jean-Louis, ADRAYNI Mustapha, BOHL Hélène, FELTEN Daniel (ayant la procuration de R. JOUBERT) HAZARD Ghislain, CLAUDE Damien.
<u>Etaient excusés :</u>	VANVERTE Corinne, PIERRON William, GEILLER Frédéric, BELLINASO Francine, WINIARSKI Patricia, ROSSO Michel, CARON Jean-François, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Pierre BONNIN
<u>Nombre de présents :</u>	63 présents du début à la 2026.06.20. 64 présents de la 2026.06.21 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	70 votants du début à la 2026.06.20. 71 votants de la 2026.06.21 à la fin.

Pour faire suite aux changements mineurs et/ou urgents exprimés par les communes de Bois-de-Haye, Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Ecrouves, Francheville, Gondreville, Lagny, Noviant-aux-Prés, Toul et Tremblecourt, une procédure de modification n°5 du PLUiH a été entreprise par arrêté du Président en date du 10 juillet 2026.

Il est précisé que ces modifications ne sont pas de nature à faire évoluer le projet d'aménagement et de développement durable du PLUiH.

Modalités de mise à disposition du dossier de modification au public :

Le projet de modification, accompagné de l'exposé de ses motifs et le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées, sera mis à disposition du public au siège de la CC2T et dans les mairies de Bois-de-Haye, Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Ecrouves, Francheville, Gondreville, Lagny, Noviant-aux-Prés, Toul et Tremblecourt pendant un mois aux jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre audit public de formuler ses observations sur des registres.

Un avis précisant l'objet de la modification, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera affiché à la CC2T et dans les mairies de Bois-de-Haye, Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Ecrouves, Francheville, Gondreville, Lagny, Noviant-aux-Prés, Toul et Tremblecourt au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition. Il sera en outre publié dans un journal local diffusé dans le département.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et auquel il sera proposé d'adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Vu l'examen en commission urbanisme et habitat du 3 septembre 2026,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Valider les modalités de mise à disposition du dossier de modification n°5 du PLUiH au public ;**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de ce dispositif.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX